

# PLUS D'INFO

## Où déposer sa candidature ?

Sur le site de Construire en Chanvre.

## Les garanties demandées

Les équipes de candidats déclarent expressément être titulaires de l'ensemble des droits sur leur Projet soumis dans le cadre du Prix. Ils garantissent en conséquence aux Organisateur contre tout trouble, recours, action ou revendication d'un tiers qui pourrait lui être intenté sur la base de leur Projet, ainsi que des droits cédés en vertu de l'Article 9 du présent Règlement.

*Maintenant à vous de candidater !*



Pour en savoir plus merci de nous contacter :



Contact : Nathalie Fichaux Secrétaire Générale de CenC  
06 48 11 38 53 - mail : [directrice@interchanvre.org](mailto:directrice@interchanvre.org)

# CHANVRE

## PRIX NATIONAL DE LA CONSTRUCTION CHANVRE



# CONDITIONS

## Les conditions de participation

Le Prix est ouvert aux bâtiments neufs ou rénovés, construits sur le territoire français, avec une quantité significative de chanvre (isolant souple ou béton de chanvre) et terminé au moment du dépôt du dossier.

Il récompense des équipes qui mettent en œuvre du chanvre dans leurs bâtiments, en proposant des solutions innovantes, en valorisant les ressources et les savoir-faire de leur territoire d'accueil et en s'attachant à des valeurs esthétiques. L'ambition de Construire en Chanvre est de promouvoir la dynamique actuelle en faveur de la construction et rénovation en chanvre issu de filières locales.

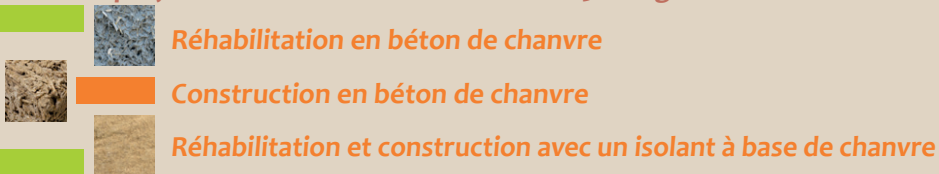
Le Prix concerne toutes les techniques de construction en chanvre : isolation souple ou béton de chanvre projeté, banché ou préfabriqué et sous Règles professionnelles ou Acermi.

Ce Prix est national, gratuit et ouvert à tous.

Tout acteur du projet peut être à l'initiative du dépôt du dossier de candidature (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, Bureaux d'études, entreprise). Lors de l'inscription, tous les membres de l'équipe doivent avoir été renseignés dans le formulaire en ligne et seront considérés comme co-auteurs du Projet au même titre que le mandataire, représentant l'équipe. Un candidat peut soumettre plusieurs projets. Une inscription pour chaque projet.

## Les 3 catégories de projet

Les projets candidats seront classés selon 3 catégories :



## Les modalités d'inscription

L'inscription est un préalable obligatoire pour participer au Prix. Les inscriptions sont ouvertes à partir de la date du lancement : le 12/03/2024 et jusqu'au 15/05/2024.

Chaque candidat ou équipe de candidats doit s'inscrire en ligne sur le site de CenC [www.construire-en-chanvre.fr](http://www.construire-en-chanvre.fr)

# PRIX CONSTRUCTION CHANVRE

## Le déroulement du Prix de la Construction Chanvre

Le Prix se déroule en deux phases :

- Une phase de présélection soumise à une commission technique, réunie début juin, qui vérifiera les conditions techniques de réalisation et la conformité aux règles de l'art.
- Sur la base de cette présélection, le jury sélectionnera, parmi les candidats éligibles, **les 3 lauréats récompensés à l'Assemblée générale de CenC le 18 juin 2024 à l'Espace Eco-Chanvre à Noyal sur Vilaine.**
- Les partenaires de Construire en Chanvre sponsorisent chacun des prix. Les membres des jurys pourront, s'ils le souhaitent, décerner des prix spéciaux.

## Les critères d'évaluation

Les membres du jury évalueront les bâtiments sur la base des fiches de candidature au Prix, en répondant aux 5 questions suivantes :

- Le bâtiment est-il adapté au contexte climatique, énergétique et sociétal ?
- Le bâtiment apporte-t-il des bénéfices à son territoire d'accueil et à ses habitants ?
- Le bâtiment est-il performant du point de vue de l'éco-responsabilité ?
- Le bâtiment valorise-t-il le chanvre mis en œuvre ?
- Les solutions techniques choisies sont-elles pertinentes et innovantes ?

Les membres du jury choisiront les lauréats à partir de critères fondés sur les 4 piliers du développement durable :

- **Écologie** : Le bâtiment est construit en matériaux issus de son territoire d'accueil et s'intègre à son environnement.
- **Social** : Le bâtiment contribue à un épanouissement personnel et social de ses usagers et des habitants du territoire.
- **Culture** : Le bâtiment contribue à préserver le patrimoine architectural et culturel local et à les transmettre.
- **Économie** : Le bâtiment minimise les consommations énergétiques et valorise les ressources locales.

Ces critères d'évaluation sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la date de clôture du Prix.